



SANTÉ MISE EN PLACE D'UN PLAN NATIONAL POUR COUVRIR LES BESOINS

Un partenariat public-privé sans précédent pour développer la collecte de sang placentaire

LES DÉFENSEURS d'une morale publique et solidaire de l'usage thérapeutique des éléments du corps humain peuvent parfois s'entendre avec les dirigeants des structures de l'hospitalisation privée. Une preuve en a été apportée avec l'annonce faite mercredi 17 novembre de la signature d'un type partenariat sans précédent signé entre la fondation Générale de santé et l'Établissement français du sang.

Cette association public-privé vise à développer la collecte de cellules souches sanguines présentes dans le cordon ombilical et le placenta dans les minutes qui suivent la naissance d'un enfant, puis leur conservation par congélation. Il s'agit d'organiser au plus vite cette collecte dans les maternités de la Générale de santé pour développer une chaîne de solidarité biologique permettant de soigner avec succès des personnes souffrant de différentes formes d'affection sanguine de nature cancéreuse ou génétique.

Alors qu'elle a joué un rôle historique dans le développement de cette thérapeutique, la France souffre d'une pénurie et ne se situe plus

qu'au 16^e rang mondial. Le fait d'offrir ce sang n'était jusqu'ici proposé aux femmes accouchant que dans trois maternités publiques. On ne compte que 7 000 unités de sang placentaire conservé alors que les experts estiment qu'il en faudrait 50 000 pour couvrir les besoins. Les équipes médicales sont ainsi régulièrement amenées à importer des greffons sanguins pour un prix unitaire variant entre 15 000 et 25 000 euros. En 2007, 64 % des greffons utilisés en France ont dû être importés ce qui a coûté 3,6 millions d'euros à l'assurance-maladie. Un plan national de développement prévoit d'atteindre les 10 000 unités de sang placentaire d'ici à la fin 2010.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le premier partenariat public-privé concernant une activité de collecte de sang. « *Nous nous inscrivons dans une démarche solidaire et éthique, à mener différentes actions d'information auprès des femmes enceintes et de mobilisation des équipes médicales de nos vingt maternités où 33 000 femmes accouchent chaque année,* souligne Gregory

Katz, directeur de la Fondation Générale de santé. *L'investissement sera de 1,5 million d'euros sur trois ans. Par ailleurs, des maternités extérieures au réseau de la Générale pourront, si elles le souhaitent, renforcer cette dynamique.* » De son côté, l'Établissement français du sang fournira son expertise pour la préparation des greffons qui seront ensuite conservés sur ses plateaux techniques à Besançon, Bordeaux, Annemasse, Grenoble et Créteil. Le maillage territorial des maternités privées collectrices viendra ainsi compléter le réseau public.

Cette initiative pourrait freiner l'implantation en France de banques privées qui proposent, contre rémunération, la collecte et la conservation de sang de cordon destiné, le cas échéant, à l'enfant ou à des membres de sa famille. Les autorités sanitaires et éthiques françaises se sont, pour l'heure, toujours opposées au développement de cette activité sur le territoire national. ■

JEAN-YVES NAU